

Questions orales

• (1430)

[Traduction]

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que rien n'a été fait jusqu'ici pour que cette société de la Couronne et ses semblables aient des comptes à rendre. Il sait aussi qu'il ne suffit pas que les administrateurs de la société comparaissent une fois par an devant un comité de la Chambre pour que les députés puissent surveiller la dépense de fonds publics ainsi qu'il leur appartient de le faire. Cette situation demeure inchangée alors qu'il faudrait précisément la modifier afin que les sociétés de la Couronne deviennent responsables, tant celle-là que les autres.

LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question supplémentaire au ministre à propos de la viabilité de cette nouvelle entité que les Canadiens vont devoir financer à coups de centaines de millions de dollars. Veut-il nous garantir que si la nouvelle société Canadair devient rentable, ainsi que chacun le souhaite, le gouvernement s'abstiendra, après avoir utilisé les fonds publics pour la lancer, de la privatiser et de permettre que le secteur privé empoche finalement les bénéfices éventuels?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur le premier aspect ou un des aspects du préambule de la question du député. Lorsqu'il dit que comparaître une fois par année devant un comité permanent de la Chambre n'est pas suffisant pour rendre compte de son administration ou de sa gestion au Parlement, j'aimerais indiquer au député que durant ces derniers mois, à plusieurs occasions, tant devant le Comité permanent où est actuellement présent le ministre responsable que devant celui des Comptes publics, il y a eu des occasions de faire l'étude des comptes de ces sociétés. Hier, je déposais à la Chambre une réponse du ministre responsable au Comité permanent des comptes publics qui a étudié la situation de la Canadair. Je crois que ces occasions se sont produites beaucoup plus qu'une seule fois par année et le député devrait garder cela à l'esprit.

Pour ce qui est de la viabilité de la société Canadair, je vois que le député est très optimiste et qu'il a déjà été convaincu des arguments mis de l'avant par le sénateur responsable qui a témoigné devant le comité *ad hoc*, car il entrevoit déjà des profits à la société Canadair. Je le félicite d'avoir une telle confiance dans les nouveaux mécanismes de gestion que le gouvernement a mis en place afin d'assurer la viabilité de la Canadair.

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE REVENU DES AGRICULTEURS À TEMPS PARTIEL—LA POSITION DU MINISTRE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, j'invoquerai le Règlement à 15 heures à propos de la période des questions.

Maintenant que le ministre de l'Agriculture a fini par entrer à la Chambre, j'aurais une question à lui poser. Le ministre a souligné que toutes les associations d'agriculteurs, les comptables et les fiscalistes de même que l'Association canadienne d'études fiscales sont convenus que l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu, concernant les petits agriculteurs et agriculteurs à temps partiel, devait être modifié pour répondre aux besoins de l'heure. De même, les 18 et 20 juillet, quand le ministre s'est entretenu avec ses homologues provinciaux à Brudenell, il leur a dit qu'il était inutile de créer d'autres groupes d'étude mais qu'il suffisait de s'adresser à lui et qu'il transmettrait les messages. Pourquoi le ministre de l'Agriculture n'a-t-il pas réussi à convaincre le ministre des Finances? De toute évidence ce dernier n'a pas tenu compte des conseils du ministre de l'Agriculture puisqu'il a mis sur pied un autre groupe d'étude.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député fait quelques vérifications, il constatera que j'ai dit aux ministres provinciaux présents à la conférence de Brudenell de consulter leur premier ministre et de tenter d'obtenir l'appui de leur gouvernement. Aucun des ministres n'a semblé obtenir cet appui. Bien sûr, quelques-uns ont communiqué avec moi mais, par exemple, je n'ai pas eu de nouvelle du gouvernement de l'Ontario. Le premier ministre Davis ne m'a jamais dit qu'il préconisait ce genre de modification, pas plus qu'aucun autre premier ministre. Les avocats, comptables et organismes mentionnés par le député pourront faire valoir leur point de vue devant le comité qui, sauf erreur, doit présenter un rapport sans tarder.

M. Dick: Le ministre de l'Agriculture affirme des choses intéressantes, mais, malheureusement, le procès-verbal de la réunion reste confidentiel, ne dit nulle part que les ministres ont accepté de consulter leurs premiers ministres respectifs. Pour eux, il était évident qu'ils représentaient les organismes agricoles.

LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 31—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au ministre des Finances, mais il est absent. Peut-être que le ministre d'État aux Finances pourrait nous dire pourquoi le ministre et le ministre des Finances n'ont pas tenu compte de l'avis du ministre de l'Agriculture et de tous les groupes qui souhaitent voir modifier l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu.